



## Peut-on légalement demander aux visiteurs une pièce d'identité ?

Lorsqu'un visiteur se présente à l'accueil d'une entreprise, l'hôtesse a-t-elle le droit de lui demander une pièce d'identité ? Toutes les entreprises qui veulent assurer la sécurité de leurs locaux se posent généralement cette question.

Cette question a justement été posée au gouvernement<sup>(1)</sup> qui a répondu : « *Le fait pour des entreprises recevant des visiteurs dans leurs locaux de leur demander des pièces d'identité s'explique essentiellement par leur volonté de sécuriser leurs installations* ». Cette distinction faite, on peut donc retenir que demander une pièce d'identité à des visiteurs ne saurait être considéré comme une atteinte à la liberté d'aller et de venir.

Les entreprises qui mettent à disposition des visiteurs un badge ont généralement pour habitude de garder la pièce d'identité afin de s'assurer du retour du badge lors du départ du visiteur. Il est d'ailleurs possible dans ce cas d'utiliser un registre d'accueil ou un logiciel dédié à l'accueil des visiteurs ([www.urbasoftware.com](http://www.urbasoftware.com)) afin de pouvoir facilement contacter le visiteur en cas d'oubli.

(1) Face au Risque, Septembre 2012, <http://www.vigo-avocats.com/media/article/s4/id364/3b26bd4a431f07b10c5b0aa910fb91a7.pdf>